

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : bactipal® 2,5  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 8190-A098-V00T-9E0V

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant : BIOXAL  
ZI Sud Secteur A  
Route des Varennes  
  
71100 Chalon-sur-Saône  
France  
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00  
Téléfax: + 33 (0) 3 85 92 30 12

Fournisseur : Schülke France SARL  
ZI Sud secteur A  
Route des Varennes  
  
71100 Chalon sur Saône  
France  
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00  
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : schuelkefrance.info@schuelke.com  
+ 33 (0) 3 85 92 30 00

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centre Antipoisons/Antigifcentrum 0032 (0)70 245 245  
Carechem 24 International: +44 1235 239670

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides comburants, Catégorie 2 H272: Peut aggraver un incendie; comburant.  
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.  
Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

Toxicité aiguë, Catégorie 4  
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B

Lésions oculaires graves, Catégorie 1  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,  
Système respiratoire

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H332: Nocif par inhalation.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### **Stockage:**

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### **Élimination:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **bactipal® 2,5**    *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

péroxyde d'hydrogène  
acide nitrique  
acide acétique  
acide peracétique

### **2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes

#### **Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1 231-765-0 008-003-00-9 01-2119485845-22-XXXX	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412  Limite de concentration spécifique Ox. Liq. 1; H271 >= 70 % Ox. Liq. 2; H272 50 - < 70 % Skin Corr. 1A; H314	>= 10 - < 20

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

		<p>&gt;= 70 % Skin Corr. 1B; H314 50 - &lt; 70 % Skin Irrit. 2; H315 35 - &lt; 50 % Eye Dam. 1; H318 8 - &lt; 50 % Eye Irrit. 2; H319 5 - &lt; 8 % STOT SE 3; H335 &gt;= 35 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 801 mg/kg</p>	
acide nitrique	<p>7697-37-2 231-714-2 007-030-00-3 01-2119487297-23-XXXX</p>	<p>Ox. Liq. 3; H272 Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 EUH071</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Ox. Liq. 3; H272 &gt;= 65 % Skin Corr. 1A; H314 &gt;= 20 % Skin Corr. 1B; H314 5 - &lt; 20 % Eye Dam. 1; H318 &gt;= 3 % Eye Irrit. 2; H319 1 - &lt; 3 % Skin Irrit. 2; H315 1 - &lt; 5 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 2,65 mg/l</p>	<p>&gt;= 5 - &lt; 10</p>
acide acétique	<p>64-19-7 200-580-7 607-002-00-6 01-2119475328-30-XXXX</p>	<p>Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 &gt;= 90 %</p>	<p>&gt;= 3 - &lt; 5</p>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **bactipal® 2,5** No Change Service!

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

		<p>Skin Corr. 1B; H314 25 - &lt; 90 % Skin Irrit. 2; H315 10 - &lt; 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - &lt; 25 %</p>	
acide peracétique	<p>79-21-0 201-186-8 607-094-00-8 01-2119531330-56-XXXX</p>	<p>Flam. Liq. 3; H226 Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10</p> <hr/> <p>Limite de concentra- tion spécifique STOT SE 3; H335 &gt;= 1 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxi- cité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 80 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 0,2 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg</p>	>= 2,5 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : effets corrosifs
- Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Corrosif pour les voies respiratoires.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau  
Mousse  
Poudre sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Dioxyde de carbone (CO2)  
Ne PAS utiliser un jet d'eau.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### **5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **bactipal® 2,5**    *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Enlever toute source d'ignition.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
Matière non-appropriée pour le ramassage:  
Matière absorbante, organique  
Kieselgur  
Sciure  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Rincer à l'eau.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -  
Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr Conteneur en plastique de HDPE Polyéthylène verre Matériaux inappropriés pour les conteneurs Métaux Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent. Stocker dans un bac de rétention.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Stocker uniquement en position verticale. Température de stockage recommandée: 5 - 30°C

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec des métaux.  
Ne pas stocker avec des bases.  
Ne pas stocker avec des agents réducteurs.  
Ne pas stocker avec des matières combustibles.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1	VLE 8 hr	1 ppm 1,4 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL	
		PEL	1,25 mg/m <sup>3</sup>	Biocide dossier	
		STEL	1,25 mg/m <sup>3</sup>	Biocide dossier	
acide nitrique	7697-37-2	STEL	1 ppm 2,6 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC	
		Information supplémentaire: Indicatif			
		VLE 15 min	1 ppm 2,6 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL	
acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	2017/164/EU	
		Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	20 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	2017/164/EU	
Information supplémentaire: Indicatif					
		VLE 8 hr	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL	
		VLE 15 min	15 ppm 38 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL	
acide peracétique	79-21-0	VLE 15 min (vapeur et aérosol)	0,4 ppm 1,24 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL	
		PEL	0,16 ppm 0,5 mg/m <sup>3</sup>	Biocide dossier	
		STEL	0,16 ppm 0,5 mg/m <sup>3</sup>	Biocide dossier	

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
---------------------	--------------------	--------------------	--------------------------------	--------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

péroxyde d'hydrogène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,4 mg/m <sup>3</sup>
acide acétique	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>
acide nitrique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,6 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,6 mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
péroxyde d'hydrogène	Eau douce	0,0126 mg/l
	Eau de mer	0,0126 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0138 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	4,66 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,047 mg/kg
	Sédiment marin	0,047 mg/kg
acide acétique	Sol	0,0023 mg/kg
	Eau douce	3,058 mg/l
	Eau de mer	0,306 mg/l
	Sédiment d'eau douce	11,36 mg/kg
	Sédiment marin	1,136 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	30,58 mg/l
acide peracétique	Sol	0,478 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	85 mg/l
	Eau douce	0,0069 µg/l
	Eau de mer	0,069 µg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,051 mg/l
	Effets sur les organismes terrestres	0,282 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166  
Écran facial

Protection des mains Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>120 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.. Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

---

Protection de la peau et du corps	:	d'autres gants qui garantissent la même protection. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Porter selon besoins: Tablier résistant aux produits chimiques Bottes Néoprène
Protection respiratoire	:	Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes. Filtre combiné: A2B2E2K2 Hg NO P3 R D/ CO 20 P3 R D
Mesures de protection	:	Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	de vinaigre
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	< -25 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 104 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 105 °C
Température d'auto-inflammation	:	> 435 °C
pH	:	1,9 (20 °C) Concentration: 10 g/l mélangé à l'eau

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

---

Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 1,26 mPa*s (20 °C)
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Pression de vapeur	: 21 hPa (env. 20 °C) 100 hPa (env. 50 °C)
Densité	: 1,13 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 2.
Inflammabilité (liquides)	: Le produit lui-même ne brûle pas, mais il est comburant.
Taux de corrosion du métal	: Corrosif pour les métaux Aluminium et Acier doux
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Température de décomposition auto-accélérée (SADT / TDAA): >60°C

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Agents réducteurs  
Des chlorures d'acide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

Aldéhydes  
Métaux

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

L'oxygène

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.997 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

##### **péroxyde d'hydrogène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 801 mg/kg  
Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Règlement (CE) No. 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, Annexe VI, Tableau 3.1

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 6.500 mg/kg

##### **acide nitrique:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,65 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

##### **acide acétique:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.310 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 39,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

### **acide peracétique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 80 - 153 mg/kg  
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: Mortel par inhalation.  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg  
Evaluation: Nocif par contact cutané.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

#### **acide nitrique:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

#### **acide acétique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

#### **acide peracétique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

---

### **acide nitrique:**

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### **acide acétique:**

|| Espèce : Lapin  
|| Méthode : OCDE ligne directrice 405  
|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### **acide peracétique:**

|| Espèce : Lapin  
|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

|| Espèce : Cochon d'Inde  
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### **acide nitrique:**

|| Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

### **acide acétique:**

|| Résultat : Donnée non disponible

### **acide peracétique:**

|| Espèce : Souris  
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
|| Remarques : La substance n'est pas considérée être un sensibilisateur cutané.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif  
|| Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo  
Résultat: N'est pas mutagène

### **acide nitrique:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

**Génotoxicité in vitro** : Type de Test: Test de Ames  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

### **acide acétique:**

**Génotoxicité in vitro** : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif

### **acide peracétique:**

**Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation** : Les effets sur les cellules germinales ne sont pas significatifs., La substance a été testée sur sa mutagenicité et sur d'autres types d'effets génotoxiques, en in vitro et en in vivo, et est évaluée comme étant non-mutagène.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

**Cancérogénicité - Evaluation** : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

#### **acide nitrique:**

**Cancérogénicité - Evaluation** : Une classification comme cancérigène n'est pas possible avec les données disponibles.

#### **acide acétique:**

**Cancérogénicité - Evaluation** : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

#### **acide peracétique:**

**Cancérogénicité - Evaluation** : Aucune alerte structurelle pour carcinogénicité n'a été trouvée.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

**Toxicité pour la reproduction - Evaluation** : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

#### **acide nitrique:**

**Effets sur la fertilité** : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 1.500 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

p.c./jour

Remarques: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

### **acide acétique:**

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.  
- Evaluation

### **acide peracétique:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 mg/l  
Tératogénicité: NOAEL F1: 100 mg/l

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.  
- Evaluation

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Corrosif pour les voies respiratoires.

### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### **acide nitrique:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **acide acétique:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### **acide peracétique:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Evaluation : Donnée non disponible

#### **acide nitrique:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **acide acétique:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

### **acide peracétique:**

|| Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

|| Espèce : Rat  
|| NOAEL : 26 mg/kg  
|| Voie d'application : Oral(e)  
|| Durée d'exposition : 3 mois  
|| Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

|| Espèce : Rat  
|| NOAEL : 0,0029 mg/l  
|| Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
|| Méthode : OCDE ligne directrice 407

#### **acide nitrique:**

|| Espèce : Rat  
|| NOAEL : 1.500 mg/kg  
|| Voie d'application : Oral(e)  
|| Durée d'exposition : 28 jours  
|| Méthode : OCDE ligne directrice 422

#### **acide acétique:**

|| Espèce : Rat  
|| NOAEL : 1.800 mg/kg  
|| Voie d'application : Oral(e)  
|| Durée d'exposition : 14 jours

#### **acide peracétique:**

|| Espèce : Rat  
|| NOAEL : 15 mg/kg  
|| Durée d'exposition : 90 jours  
|| Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité subchronique.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

|| Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.  
La description des effets nocifs possibles se base sur l'expérience et/ou sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.  
En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **péroxyde d'hydrogène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 16,4 - 37,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 1,38 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,63 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,63 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

##### **acide nitrique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 12,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 4,6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

milieu aquatique nu.

### **acide acétique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 251 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 95 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE100 (Euglena gracilis): 720 mg/l  
Durée d'exposition: 0,25 h

### **acide peracétique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 0,73 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,061 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,00069 mg/l  
Durée d'exposition: 33 d  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0121 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

## **12.2 Persistance et dégradabilité**

### **Composants:**

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Biodégradabilité : Résultat: Totalement biodégradable  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

#### **acide nitrique:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

**bactipal® 2,5** *No Change Service!*Version  
05.03Date de révision:  
12.12.2024Date de dernière parution: 01.10.2022

---

**acide acétique:****Biodégradabilité** : Résultat: Totalement biodégradable  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6**acide peracétique:****Biodégradabilité** : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:****péroxyde d'hydrogène:****Bioaccumulation** : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.**Coefficient de partage: n-octanol/eau** : log Pow: -1,57**acide nitrique:****Bioaccumulation** : Remarques: Donnée non disponible**acide acétique:****Bioaccumulation** : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.**acide peracétique:****Bioaccumulation** : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.**Coefficient de partage: n-octanol/eau** : log Pow: -0,26 (20 °C)  
Méthode: Valeur calculée**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****péroxyde d'hydrogène:****Mobilité** : Milieu: Eau  
Remarques: S'hydrolyse facilement.**acide nitrique:****Mobilité** : Milieu: Sol  
Remarques: S'hydrolyse facilement.**acide acétique:****Mobilité** : Remarques: Donnée non disponible**acide peracétique:****Mobilité** : Milieu: Eau  
Remarques: S'hydrolyse facilement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 160903\*

Code d'élimination des déchets(Groupe) : peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3149

IMDG : UN 3149

IATA : UN 3149

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ

IMDG : HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

MIXTURE, STABILIZED

**IATA** : Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixture stabilized

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 5.1	8
<b>IMDG</b>	: 5.1	8
<b>IATA</b>	: 5.1	8

### 14.4 Groupe d'emballage

#### **ADR**

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : OC1  
Numéro d'identification du danger : 58  
Étiquettes : 5.1 (8)  
Code de restriction en tunnels : (E)

#### **IMDG**

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 5.1 (8)  
EmS Code : F-H, S-Q

#### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 554  
Instruction d'emballage (LQ) : Y540  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Oxidizer, Corrosive

#### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 550  
Instruction d'emballage (LQ) : Y540  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Oxidizer, Corrosive

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **IMDG**

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. peroxyde d'hydrogène (ANNEXE I)  
acide nitrique (ANNEXE I)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 7,41 %

#### Autres réglementations:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de régle-

**bactipal® 2,5** *No Change Service!*Version  
05.03Date de révision:  
12.12.2024Date de dernière parution: 01.10.2022

---

mentations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

|| Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	:	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H272	:	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	:	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	:	Mortel par inhalation.
H331	:	Toxique par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

EUH071 : néfastes à long terme.  
: Corrosif pour les voies respiratoires.

### **Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux  
Org. Perox. : Peroxydes organiques  
Ox. Liq. : Liquides comburants  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle  
2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme  
2017/164/EU / STEL : Valeur limite à courte terme  
2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite  
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règle-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **bactipal® 2,5** *No Change Service!*

Version  
05.03

Date de révision:  
12.12.2024

Date de dernière parution: 01.10.2022

ment concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Ox. Liq. 2	H272
Met. Corr. 1	H290
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.